

Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : le rapport du CNE스코

Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : Une évaluation des attitudes civiques des collégiens et des lycéens Pour en savoir plus sur le principe de laïcité En France, le principe de laïcité repose sur trois piliers garantis par la Constitution : la liberté de conscience et de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous les citoyens devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs non-croyances. Dans le cadre scolaire, le principe de laïcité offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité et exercer leur libre arbitre. Les enseignements sont laïques. Dans ce contexte, les agents de la fonction publique sont soumis au principe de neutralité religieuse et le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit (loi du 15 mars 2004). Les établissements d'enseignement scolaire privés ne sont pas concernés par ces dispositions. Par ailleurs, la circulaire d'application de la loi de 2004 rappelle que les convictions religieuses des élèves ne peuvent être évoquées pour se soustraire à un enseignement, ni à l'obligation d'assiduité et aux modalités d'un examen.

Troisième volet¹ de la grande enquête « École et citoyenneté » menée par le Cnesco sur l'ensemble du pays auprès de plus de 16 000 élèves de 3e et de terminale, de 500 enseignants et de 350 chefs d'établissement, l'étude réalisée en partenariat avec l'université de Genève montre qu'au sein de l'école, les élèves, et encore plus les personnels d'éducation (enseignants et chefs d'établissement), adhèrent très largement aux principes de laïcité. La tolérance et le respect des convictions de chacun suscitent une très forte adhésion des élèves. 90 % des collégiens (91 % des lycéens) considèrent qu'il est important, voire très important, qu'ils soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances et plus des trois quarts d'entre eux qu'ils puissent exprimer leurs croyances ou non-croyances en classe tant qu'ils respectent l'opinion des autres. La très grande majorité des élèves adhèrent également à la neutralité religieuse des enseignants. Lorsqu'il s'agit de la place concrète accordée à la religion au sein de l'école (absence le jour d'une fête religieuse ou port de signes religieux dans l'enceinte scolaire), les élèves sont moins unanimes. Ils sont cependant deux tiers à considérer qu'il est important ou très important que la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire. De façon générale, les chefs d'établissement et les enseignants en charge de l'enseignement moral et civique (EMC) adhèrent plus encore à ces principes de laïcité au sein de l'école, qui sont largement enseignés dans le cadre des activités scolaires. Très peu de chefs d'établissement (2 % au collège et moins de 1 % au lycée) déclarent rencontrer des problèmes importants de remise en cause des enseignements ou de refus de participer à certaines activités scolaires pour des motifs religieux. Ces problèmes sont néanmoins plus importants dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire. Au-delà de l'enceinte scolaire marquée par un très fort respect de la laïcité, la très grande majorité des élèves adhèrent également au principe de la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses dans le cadre plus global de la société. Environ 80 % d'entre eux déclarent en effet que les règles de vie prescrites par la religion ne doivent pas être plus importantes que les lois de la République. À l'instar des jeunes Grecs et Espagnols, les jeunes Français apparaissent beaucoup plus attachés aux principes de laïcité que leurs alter egos scandinaves, anglais ou

néerlandais. L'enquête montre que le niveau des connaissances civiques des élèves joue un rôle primordial positif sur le regard qu'ils portent sur la laïcité et la place de la religion dans l'enceinte scolaire. Le genre et la participation à une association religieuse sont également très associés au positionnement des jeunes vis-à-vis de la laïcité dans l'école, contrairement à d'autres caractéristiques individuelles liées à l'environnement familial et à l'origine migratoire. Quand on analyse les réponses des élèves sur la laïcité dans la société considérée globalement, un spectre plus large de caractéristiques individuelles des élèves est en jeu.

Laïcité : La démonstration de Françoise Lorcerie

Quelques jours après la publication par le Cnesco d'une vaste enquête sur la laïcité chez les jeunes et les enseignants, Françoise Lorcerie et Serge Guimond publient une mise au point intéressante dans une Note rédigée pour la FCPE. Au lieu d'opposer laïcité "ouverte" et "fermée", F Lorcerie déplace le débat entre principes et pratiques. "Défendre la laïcité, c'est d'une part ne pas confondre les opinions avec le principe, et d'autre part faire vivre la pluralité".

Revenir aux sources de la laïcité permet de dépasser l'opposition entre les tenants de la "laïcité fermée", identitaire qui ne pensent qu'aux interdictions et ceux de la "laïcité ouverte" qui défendent les principes de la liberté de pensée.

S'appuyant sur les études de S Guimond, elle montre qu'il y a bien deux conceptions de la laïcité qui existent chez les jeunes. "Les personnes qui adhèrent fortement aux principes de la nouvelle laïcité (fermée NDLR) ne sont pas nécessairement hostiles aux principes de la laïcité historique. On constate dans plusieurs recherches que les deux laïcités peuvent aller de pair : plus on est favorable à l'une et plus on est favorable à l'autre. Dans un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, on voit que le groupe le plus important en France, soit 43% de l'échantillon, est composé de personnes qui adhèrent fortement aux principes des deux laïcités", notent-ils.

"Nous proposons de mettre l'accent sur la méthode. Au lieu de trancher par un discours d'autorité entre les diverses interprétations de la laïcité, il s'agira prioritairement de conduire les personnes à connaître le principe de laïcité, principe de base de l'architecture institutionnelle du pays ; et d'autre part à faire l'expérience de la pluralité des investissements moraux que ce principe suscite ou couvre ET de l'intérêt de les mettre en débat. Un principe établi qu'il s'agit de connaître, des engagements moraux différents qui doivent pouvoir s'exprimer, une mise en commun des expériences contrastées, telle est la formule qui nous semble tenir la route pour défendre la laïcité en amenant les personnes à la partager", écrivent-ils.

Elle en tire des conclusions pédagogiques. "L'école a dans cette conception un rôle essentiel à jouer, non pas pour faire taire les convictions opposées, mais pour ménager leur coexistence, pour autoriser et cadrer la « confrontation » des opinions dans tous les domaines. Ainsi entendue, la laïcité comme éthique de la diversité ne saurait s'accommoder d'une transmission magistrale. Une des tâches urgentes des associations d'éducation populaire ou d'éducation citoyenne, dès lors qu'elles sont désireuses de promouvoir la laïcité, ce serait d'assurer les conditions pratiques d'un échange libre et respectueux des uns et des autres sur tous les sujets y compris la laïcité. La mise en pratique de la laïcité comme éthique de la confrontation et de la diversité implique pour le moins d'autoriser la discussion sur les interprétations divergentes de la laïcité".